

ASTREINTES

Fin des négociations à GFI La CFDT ne sera pas signataire

Après 2 ans de négociation, alimentée notamment par les multiples propositions de la CFDT, le texte proposé par la Direction ne nous satisfait pas. En effet, des points de blocages non pas été résolus :

Temps de repos

« *En cas d'intervention ne permettant pas de disposer de l'intégralité du repos quotidien et hebdomadaire, celui-ci sera récupéré dans la semaine civile suivante.* »



La CFDT est attachée à ce que les salarié-e-s puissent bénéficier, au minimum, des temps de repos légaux. En cas de circonstances exceptionnelles (à définir plus précisément) il est concevable de récupérer les temps de repos non pris, le lendemain de l'intervention, mais en aucun cas de reporter cette prise de repos à la semaine suivante. Il y va de la santé des salarié-e-s !

Et cela qu'il s'agisse de « *repos quotidien et/ou hebdomadaire* ».

Fréquence des astreintes

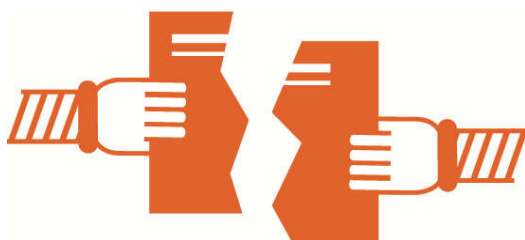
« *Un salarié ne pourra être d'astreinte plus de deux (2) week-ends consécutifs ni plus de deux (2) semaines consécutives.* »

Ce rythme est trop soutenu et ne permet pas de garantir les temps de repos légaux en cas d'intervention. La CFDT a proposé un système de cadencement 4j / 3j (dont le we) qui permet, à notre connaissance, de couvrir tous les cas de figures. Proposition rejetée par la Direction, bien que déjà appliquée sur plusieurs projets.

Contreparties accordées

La CFDT est opposée aux contreparties à plusieurs vitesses : « *astreintes habituelles sans intervention* », « *astreintes habituelles avec intervention* », « *astreintes exceptionnelles avec ou sans intervention* ».

La CFDT a proposé un seul tarif de contrepartie pour les heures d'astreintes (modulé en fonction de : heures de nuit, de we, jour férié, 1^{er} mai, veilles du 25 décembre et du 1^{er} janvier), ainsi qu'une prime à l'intervention. Cette prime à l'intervention permet de compenser l'autre forme de la pénibilité de l'astreinte qui est la réalisation de multiples interventions pendant une même période d'astreinte.



La CFDT ne signe pas

LOI EL KHOMRI

Message du BÉTOR* aux militants CFDT

Un grand merci aux bétoriens et aux bétoriennes d'être venu(e)s si nombreu(ses)x hier, mercredi 9 mars. Retrouvons-nous samedi prochain Place de la République, Samedi 12 mars, pour un RASSEMBLEMENT CITOYEN, de 14h00 à 16h00, Place de la République.

* BÉTOR = CFDT des ESN en IDF

Faut que ça bouge !



Rassemblement citoyen

Samedi 12 mars de 14h00 à 16h00

Place de la République (Paris 10^e)

Le 3 mars, la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, l'UNSA et la FAGE ont signé une déclaration commune pour faire part de leurs exigences et de leurs contrepropositions. Elles ont également décidé d'appeler les salariés et les jeunes à se mobiliser le samedi 12 mars 2016 pour faire connaître ces contrepropositions et faire pression sur le gouvernement pendant les concertations qui se sont ouvertes le lundi 7 mars 2016.

Les unions régionales CFDT, CFE-CGC, CFTC, UNSA et FAGE se sont réunies en intersyndicale dans les locaux de la CFDT Ile-de-France hier soir, 7 mars.

Elles ont décidé d'un rassemblement régional à Paris, Place de la République, de 14h00 à 16h00, samedi 12 mars. Nous avons obtenu l'accord de la Préfecture ce matin. Nous occuperons la place, côté Magenta.

Un camion plateau sera installé avec la banderole « Loi travail : Faut que ça bouge ! »

Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, sera présent et interviendra dès 14h00, de même que les secrétaires généraux des autres organisations.

Un groupe de musique composé de militants CFDT assurera l'animation.

Tout au long du rassemblement, nous irons à la rencontre des participants et des passants pour leur donner de l'information sur notre position en distribuant l'argumentaire CFDT. Un tract intersyndical est en cours de réalisation.

Il faut dès à présent informer le plus largement possible sur ce rassemblement. Pour donner de la visibilité sur place, utilisez les outils habituels : drapeaux, banderoles, chasubles...

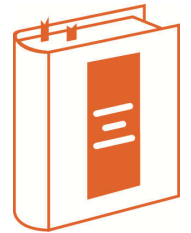
La CFDT doit montrer sa force et sa détermination face à ce projet de loi.

Tous à République samedi !

#FAUTQUEÇABOUGE !



PROJET DE LOI TRAVAIL LA CFDT S'OPPOSE ET PROPOSE



La CFDT veut transformer en profondeur le modèle économique et le modèle social du pays. Elle s'est toujours engagée dans les réformes qui poursuivent ces objectifs... Mais la CFDT s'oppose à certaines mesures du projet de loi El Khomri qui sont libérales et dogmatiques et méconnaissent les réalités du monde du travail.



LE PROJET

Le projet de loi El Khomri pose les principes fondamentaux du droit du travail tels que le salaire minimum fixé par la loi, le CDI comme forme normale de contrat ou les 35 heures comme durée légale. Il propose aussi des droits à la formation supplémentaires pour les jeunes sans qualification, accentue la lutte contre le travail détaché illégal et crée le Compte personnel d'activité (CPA). Enfin, il renforce la place du dialogue social, notamment par la généralisation de l'accord majoritaire dans les entreprises et des moyens supplémentaires aux organisations syndicales. Ce sont des avancées, mais...

À ce stade, le projet de loi « travail » porte une vision trop libérale du marché du travail et ne renforce pas suffisamment le dialogue social pour transformer la société.

LES MESURES INACCEPTABLES DU PROJET DE LOI

- **L'augmentation du pouvoir unilatéral de l'employeur en matière d'aménagement du temps de travail.** Le texte est en recul sur le droit actuel, notamment sur les points suivants : régime des astreintes, temps de travail des apprentis, forfait jours.
- **Le plafonnement des indemnités prud'hommes :** la CFDT a toujours combattu le plafonnement des dommages et intérêts en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse.
- **Les nouveaux critères de licenciement économique des salariés en France,** qui deviennent une variable d'ajustement de la compétitivité entre les entreprises européennes.



LES MESURES À RENFORCER OU À AJOUTER

- **Le compte personnel d'activité (CPA)** doit donner l'accès à un compte épargne temps (CET) pour tous.
- **Le droit supplétif** (celui qui s'applique en l'absence d'accord) sur le temps de travail doit être à droit constant, c'est-à-dire a minima au même niveau que le droit actuel.
- **Le mandatement syndical d'un salarié par une organisation syndicale**, dans les entreprises dépourvues de délégués syndicaux, quelle que soit leur taille, doit être généralisé.
- **Les accords de méthode**, qui visent à s'assurer de la qualité des négociations d'entreprise, doivent être rendus obligatoires et contraignants.



LE STATU QUO EST INACCEPTABLE

Si ce texte est inacceptable en l'état, le statu quo est tout aussi inacceptable: les salariés ont besoin de droits nouveaux et de règles plus adaptées aux réalités diverses qu'ils vivent dans les entreprises.

La CFDT est convaincue que la performance économique va de pair avec la performance sociale. C'est pour cette raison que la CFDT fait des propositions pour faire évoluer en profondeur le texte du projet de loi El Khomri.



**SI LE PROJET DE LOI N'ÉVOLUE PAS,
LA CFDT N'HÉSITERA PAS À SE MOBILISER
POUR EMPÊCHER SON ADOPTION EN L'ÉTAT.**



EN SAVOIR PLUS ▶

<http://cfdtgfi.jimdo.com/r%C3%A9forme-du-code-du-travail>



SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CONTACT CFDT

Pour être régulièrement informé-e, par vos représentant-e-s **CFDT**, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à cfdtgfi@yahoo.fr avec une adresse privée autre que xxxxx@gfi.fr.

Site de la CFDT gfi

<http://cfdtgfi.jimdo.com/>

Vos représentant-e-s CFDT

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT cfdtgfi@yahoo.fr 06 45 81 26 02

GFI INFORMATIQUE

Est	Fabrice DEMORI	f.demori@hotmail.fr	
Ile de France	Consuelo FELIU LLOMBART	gfi.cfdt@gmail.com	
	Valérie DEFLANDRE	cfdt.valerie@gmail.com	
	Patrick LOU	lou.cfdt@free.fr	
Méditerranée	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com	07 81 75 43 01
Nord	Christian TANGHE	cfdnord@free.fr	
Ouest	Gaétan RYCKEBOER	ouest.cfdtgfi@gmail.com	
Rhône Alpes	Contact CFDT	cfdra@yahoo.fr	
Sud-Ouest	Didier GUERIN	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com	

GFI INFORMATIQUE PRODUCTION

Lyon	Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com	06 43 04 34 68
Lille	Philippe BUGES	ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com	

GFI PROGICIELS

Reims Luc FOURNIER cfdtprogiciels@yahoo.fr

Hors UES

GFI CHRONO TIME

Tomas RODRIGUEZ cfdt.gct@gmail.com

COGNITIS

Sébastien LACREU cfdt.cognitis@gmail.com

GFI CONSULTING

Yassine FARES cfdt_consulting@yahoo.fr

GFI INFOGEN SYSTEM

Contact CFDT cfdt.infofen@gmail.com

GFI INFORMATIQUE TELECOM

David CATHERINE cfdtgfiit@free.fr

